La lutte contre la pratique de la mutilation génitale féminine a enregistré des résultats encourageants au Burkina Faso. Les parlementaires burkinabè et l'Association des parlementaires européens partenaires de l'Afrique (AWEPA) sont unanimes, mais ils reconnaissent que de nouvelles stratégies doivent être déployées pour venir à bout des contrevenants qui développent des astuces pour perpétuer la pratique.

C'est pour cette raison qu'ils organisent, de concert, un atelier à l'intention des députés, les 25 et 26 avril 2012 à Ouagadougou. A en croire le député honoraire de la Belgique, représentant l'AWEPA, Magda de Meyer, les parlementaires occupent une position-clé dans la problématique, dans la mesure où ils peuvent rédiger des lois et agir comme des ambassadeurs dans les circonscriptions où ils ont été élus.

Et la première Dame, Chantal Compaoré, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, d'inviter les députés à s'impliquer avec abnégation dans l'éveil des consciences. Elle a fait savoir que le dispositif législatif actuel, comme toute oeuvre humaine, comporte des insuffisances qu'il convient de corriger afin de permettre au "pays des Hommes intègres" de s'illustrer comme leader dans la lutte contre les MGF. Elle a signifié ne pas douter de la sensibilité des parlementaires face aux souffrances des mutilés au regard des lois qu'ils ont votées.

La deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, représentant le président de ladite institution, Aline Koala, cite le code pénal sur l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital en 1996, la loi sur la santé de la reproduction en 2005 et celle portant sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA. La représente de l'AWEPA, Magda de Meyer a indiqué que le fléau est devenu mondial : « on dénombre 100 et 140 millions de filles et femmes qui ont subi la mutilation dans le monde ». Elle explique que la pratique, surtout répandue en Afrique, a atteint l'Europe par le canal de l'immigration.

Elle confie que le vieux continent compte un demi-million de victimes. Fort de ce constat, Chantal Compaoré attire l'attention des élus nationaux sur la nécessité d'harmoniser les législations nationales afin de venir à bout de la pratique transfrontalière. Selon Magda de Meyer, le programme ayant permis la tenue de cet atelier a été financé par le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois. Il va se poursuivre au Mali, au Sénégal puis au Bénin avec l'aide d'un autre soutien.

Par Adama Bayala